



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien à la pratique artistique des jeunes

Question écrite n° 39270

Texte de la question

M. Raphaël Schellenberger appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur les conséquences de la crise sanitaire pour la pratique artistique. Le mercredi 19 mai 2021, en déplacement à Pont-Sainte-Marie, les contours du dispositif de soutien à la pratique sportive, dit « Pass sport », ont été exposés par M. le Président de la République. Les annonces alors formulées devraient permettre l'octroi d'une aide aux familles à hauteur de 50 euros par enfant souhaitant adhérer à un club de sport, dès lors que ces derniers sont éligibles à l'allocation de rentrée scolaire ou à l'allocation AEEH pour les mineurs handicapés. Si ce dispositif vise à encourager l'inscription dans les clubs de sports, souvent très durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire sur le dynamisme de la vie associative, M. le député constate avec regret que ce dispositif exclut, en l'état, l'ensemble du secteur artistique et notamment l'enseignement musical au sein des écoles de musique. Alors que la généralisation du « Pass culture », également récemment présentée par M. le Président de la République, ne concerne que les jeunes de 18 ans, la pratique artistique des mineurs au sein des écoles mériterait, elle aussi, un accompagnement identique à celui proposé en soutien de la pratique sportive. En cette période singulière, où la distanciation sociale a éloigné les uns des autres, la pratique culturelle, tout comme le sport, constituent des leviers puissants pour recréer ce lien distendu particulièrement important pour les plus jeunes et leur intégration dans la société, encouragée par l'engagement associatif. Il interroge donc le Gouvernement sur les mesures envisagées pour soutenir la pratique artistique des jeunes.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture a été pleinement mobilisé dans le Plan de relance du Gouvernement pour soutenir les acteurs culturels, dont les associations, qui sont des maillons essentiels de la vie artistique et culturelle des territoires. Toutes les activités artistiques qui participent à l'épanouissement des enfants et des jeunes ont repris depuis le mois de juin dernier. Afin de mieux prendre en compte les pratiques culturelles des jeunes, le ministère de la culture a engagé la généralisation du pass Culture, permettant à tous les jeunes de 18 ans qui le souhaitent de s'inscrire aux activités artistiques proposées par les associations qui peuvent se référencer sur l'application. Dès 2022, il sera élargi aux établissements scolaires et permettra d'offrir des activités d'éducation artistique et culturelle dès la classe de 4ème dans sa part collective, mais également aux adolescents de 15 à 17 ans dans sa part individuelle, en partenariat notamment avec le secteur associatif. Concernant la pratique musicale en particulier, le pass Culture est donc un outil ouvert à l'achat d'instruments de musique, mais aussi à sa pratique. De plus, le plan Tous Musiciens d'Orchestre, mis en œuvre depuis 2018, continue de se déployer chaque année en soutenant plusieurs centaines d'orchestres dans les classes, pendant et hors temps scolaire. Les principales structures d'envergure nationale impliquées dans ces dispositifs d'éducation musicale sont la Philharmonie de Paris, les associations Orchestre à l'École, les Concerts de Poche et les Jeunesses musicales de France. Ces actions ont été amplifiées lors des étés 2020 et 2021, pour se déployer à l'occasion de stages musicaux et de sensibilisation dans les territoires. En 2021, le plan en direction des fanfares, relayé par les services déconcentrés du ministère de la culture, a également permis de soutenir des écoles associatives de musique en territoire rural pour favoriser la transmission de la musique. Ce dispositif sera reconduit en 2022.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Schellenberger](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39270

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4481

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9129